

1.

LE TIERS-LIEU, ESPACE FABRICANT DE L'URBAIN

Fanny Cottet,

Docteure en géographie de l'Université Paris 1,
au laboratoire Géographie-cités.

Elle a réalisé sa thèse CIFRE à Plateau Urbain

Céline De Mil,

Doctorante de l'Université Louis Lumière Lyon 2,
au laboratoire Environnement Ville et Société.

Elle a réalisé sa thèse CIFRE au sein
de l'agence d'architecture Encore Heureux

289

Les rapports entre tiers-lieux et fabrique urbaine restent peu étudiés. Cet article comble cette lacune en présentant des recherches en urbanisme éclairant les enjeux spatiaux de ces espaces et leurs liens avec des concepts comme l'urbanisme transitoire, le coworking ou encore les lieux culturels. Cet article souligne la nécessité d'analyser ces espaces en tant que contributeurs de la fabrique urbaine, interrogeant leurs impacts sur la morphologie, les pratiques professionnelles et les politiques publiques. Ces espaces influencent la conception architecturale et urbaine, tout en contribuant à la professionnalisation des acteurs. Enfin, l'article explore les tensions autour des tiers-lieux, tantôt analysés comme produits de l'urbanisme néolibéral ou comme objets de récupérations politiques et commerciales.

Mots-clés

Fabrique urbaine; Urbanisme transitoire; Occupation temporaire; Participation citoyenne; Patrimoine; Mobilisations citoyennes; Friches; Coworking; Promoteurs

Introduction

Dès son ouvrage, *The Great Good Place* (1989), Ray Oldenburg cherche à créer un concept, le tiers-lieu, afin de critiquer la disparition des lieux de sociabilité dans les villes américaines, critique lancée aux urbanistes concevant la ville monofonctionnelle de l'époque (Burret, 2023). Ainsi, dès leur origine, les rapports que les tiers-lieux entretiennent avec l'espace sont au centre de leur émergence. Avec cette contribution, nous souhaitons souligner la manière dont la dimension spatiale des tiers-lieux a été analysée dans la littérature, principalement francophone. Pour cela, nous mobiliserons essentiellement des publications récentes datant des quinze dernières années. Une première série de travaux, combinant géographie et économie, explore la localisation de ces espaces de travail en établissant des liens avec d'autres analyses portant sur les systèmes productifs locaux ou les clusters (Capdevila, 2015 ; Suire et Vicente, 2015 ; Ross, 2018). Un deuxième courant de recherche, associant géographie et sciences politiques, examine ces espaces à travers le prisme des politiques publiques de rééquilibrage (Huyghe, 2015 ; Flippe, 2020) ou de développement territorial (Ferchaud et Huberts, 2021 ; Liefooghe, 2010, 2023 ; Nadou *et al.*, 2023). Enfin, d'autres approches considèrent le tiers-lieu comme un moyen d'expérimenter les politiques publiques locales.

Cependant, peu d'études en urbanisme se sont penchées sur cet objet. En revanche, la recherche est plus développée lorsqu'il s'agit d'occupations temporaires, d'urbanisme transitoire, de lieux culturels et d'espaces tels que les *fablabs* ou encore le *coworking* (Leducq et Ananian, 2019 ; Henry, 2022 ; Ananian et Leducq, 2021 ; Besson, 2023). Pourtant, les lieux décrits dans ces travaux témoignent d'une réelle proximité avec le concept de tiers-lieux bien que le terme ne soit pas explicitement évoqué. Ainsi, des littératures existantes, mais éparses analysent ces tiers-lieux comme des lieux-processus participant à la fabrique de la ville (Fleury *et al.*, 2022).

Nous proposons ainsi de mobiliser des littératures en urbanisme et en architecture (sans pour autant qu'elles utilisent la terminologie exacte de « tiers-lieu ») afin d'éclairer les controverses spatiales qui traversent actuellement les tiers-lieux. Dans une première partie, nous montrons la relative absence dans la littérature de leur analyse spatiale et urbanistique, en soulignant toutefois que certaines recherches ont analysé différents types de rapports entre ville et tiers-lieux, notamment à travers les notions d'occupation temporaire et d'urbanisme transitoire. Nous exposons également les recherches qui permettent d'analyser les tiers-lieux comme des lieux « fabricants » de l'urbain. Dans quelles mesures ces espaces participent-ils à la transformation des villes ? Comment les différentes maîtrises d'usage, d'ouvrage et d'œuvre évoluent-elles au contact de ces lieux dans la fabrique de la ville – entre institutionnalisation, nouveaux métiers de l'urbain et mobilisations militantes ? Enfin, dans la seconde partie, nous développons l'idée que les tiers-lieux (ou autres appellations) sont abordés dans la littérature à la fois comme des leviers de nouveaux paradigmes

urbains, en prise avec les enjeux démocratiques et écologiques de la transformation de la ville et comme de nouveaux « produits » d'un urbanisme néolibéral, devenant des objets de récupérations politiques et marchandes.

Les tiers-lieux dans le champ de la recherche urbaine

Penser les tiers-lieux et leurs rapports à la ville

Peu de recherches effectuent à ce jour le lien entre tiers-lieux et fabrique de la ville, la difficulté provenant de la diversité des espaces et des acteurs que recouvre la notion de « tiers-lieu ». Toutefois, certaines recherches ont été menées pour éclairer les rapports que ces lieux entretiennent avec la ville. Cette dernière est ainsi perçue comme « réceptacle », « ressource » ou encore comme « champ d'action politique » (Ananian et Leducq, 2021). Ces termes ont été proposés par Ananian et Leducq (*ibid.*) dans un de leur article qui développe l'une des rares analyses en urbanisme des rapports entre villes et *coworking*. Bien que les espaces de *coworking* ne représentent qu'un type de tiers-lieux parmi une large typologie, ils incarnent avec le plus de force leur intégration aux logiques économiques et marchandes de la fabrique de la ville. Nous retrouvons la catégorisation proposée en filigrane dans d'autres recherches.

La ville comme « réceptacle » ou support permet de classer des travaux qui ont analysé les facteurs explicatifs de la localisation des tiers-lieux. Des auteurs comme Mariotti, Pacchi, Di Vita (2018) dans le cas de Milan, Moriset (2017), Besson (2017) et plus récemment Flipo et Lejoux (2020) ont mis en avant la corrélation entre le nombre de tiers-lieux (d'espaces de *coworking*, *fablabs* ou lieux culturels suivant les articles) et la densité urbaine. Ainsi, pour Ananian et Leducq, l'intégration du *coworking* dans les villes serait « proportionnelle à la place occupée par la ville dans la hiérarchie urbaine » (2021, p. 3). Leducq, Demazière et Coquel (2019) ont de plus travaillé à l'échelle interurbaine afin de souligner les principes d'intégration urbaine des espaces de *coworking* : plus l'espace est à vocation commerciale (et d'initiative privée) et plus sa localisation est centrale, tandis que les espaces de *coworking* d'initiative publique sont souvent relégués en périphérie dans le cas des villes moyennes comme Orléans et Tours sur lesquelles ils et elles ont travaillé. Dans les territoires ruraux, ces initiatives sont anciennes avec la politique publique des télécentres datant de 2005 (Salgueiro *et al.*, 2017). Ces analyses de la ville comme support ou réceptacle semblent toutefois moins correspondre aux tiers-lieux qui s'implantent dans des territoires ruraux ou périurbains où les enjeux de développement local et d'intégration sont davantage mis en avant, l'espace est dans ce cas perçu comme une ressource territoriale où les lieux s'ancrent.

La ville comme « ressource » (Ananian et Leducq, 2021) ou ancrage permet d'évoquer un deuxième ensemble de travaux. La notion de ressource peut être

comprise dans deux sens distincts, mais complémentaires : la ville est une ressource pour les tiers-lieux et ces derniers constituent également des ressources sociales, matérielles, spatiales et économiques pour les habitants, les acteurs économiques et les territoires dans lesquels ils s'implantent. On y retrouve des théories telles que celle du rôle des tiers-lieux en tant « qu'interface ». Les espaces de *coworking*, par exemple, sont parfois considérés comme des interfaces entre le monde socioprofessionnel dans la culture, les industries créatives et la ville (Merkel, 2015) dans une perspective similaire à celle développée dans le cadre des *clusters* (Capdevila, 2015 ; Cohendet *et al.*, 2011). D'autres auteurs mobilisent plutôt la notion d'ancrage afin d'évoquer l'installation de certaines communautés de travailleurs, artistes, résidents dans la ville (Tremblay et Krauss, 2019 ; Le Nadant et Marinos, 2020). Ainsi, les tiers-lieux dans les espaces urbains sont des vecteurs d'une « re-spatialisation du travail » (de Peuter *et al.*, 2017) où le travail « nomade » et « immatériel de l'économie de la connaissance » avait besoin de lieux dans lesquels se fixer (Flipo et Lejoux, 2020, p. 13). Les tiers-lieux sont également des ressources pour les collectivités et leurs habitants, notamment par le soutien au commerce local permis par la présence des espaces de *coworking* dans la ville (Besson, 2017 ; Mariotti *et al.*, 2018). Pourtant, ces espaces s'ancrent parfois dans la ville en profitant de ses ressources sans nécessairement contribuer ni à la mixité ni à l'inclusion sociale, principalement lorsqu'ils s'installent dans des quartiers déjà urbanisés (Ananian et Leducq, 2021).

Enfin, le dernier type de rapport identifié par ces deux autrices (*ibid.*) correspond à différents travaux analysant les tiers-lieux, espaces de *coworking* et lieux culturels principalement, comme des supports de politiques publiques de « développement urbain et économique territorialisées et sectorielles » (*ibid.*, p. 3). Elles proposent de qualifier ce troisième type de rapport des tiers-lieux à la ville en tant que « champ d'action politique ». De nombreux travaux analysent les façons dont ces lieux de sociabilité participent à la production de l'espace physique et social. Ces littératures ont porté sur les occupations temporaires et l'urbanisme transitoire intégrés au fonctionnement de l'urbanisme de projet, où le temps de la vacance devient – ou non – un moment de négociations et d'intermédiations entre acteurs publics et acteurs de la société civile au service de la régénération urbaine.

Entre occupation temporaire et urbanisme transitoire : le tiers-lieu comme support de délibérations participatives dans la fabrique de la ville ?

Afin d'analyser au mieux la place des tiers-lieux dans la fabrique de la ville, nous avons fait le choix d'élargir le champ sémantique de cet état de l'art au-delà du terme de tiers-lieux, qui n'est pas systématiquement utilisé dans les recherches portant sur cette typologie d'espaces. En effet, la recherche attribue une diversité de vocabulaires voisins, qui définissent moins la typologie du lieu que son processus

d'activation et de préfiguration dans le champ de la conception architecturale et urbaine (urbanisme transitoire, occupation temporaire). Nous faisons ainsi l'hypothèse qu'en caractérisant les étapes du processus d'émergence de ces lieux, ces mots viennent interroger les conditions techniques et socio-économiques d'une délibération participative dans la conception des tiers-lieux.

Certains auteurs considèrent les notions « d'occupation temporaire » et « d'urbanisme transitoire » comme similaires car préfigurant l'une comme l'autre des usages qui seront, ou non, conservés dans le projet urbain définitif (Fleury *et al.*, 2022). D'autres défendent une distinction de ces vocables. L'occupation temporaire, qualifiée d'« activation rapide et temporaire de friches » (Mallet et Mège, 2022), se caractérise ainsi par l'occupation d'une vacance foncière allant de quelques jours (on parle aussi d'occupation éphémère) à quelques mois (Baillargeon, Diaz, 2020). Cette occupation fait l'objet d'une contractualisation avec le propriétaire foncier qui accueille sur le site des professionnels gestionnaires ou des acteurs locaux (collectifs, associations, entrepreneurs de l'ESS, etc.) à titre gracieux ou non. L'urbanisme transitoire, qui passe lui aussi par une contractualisation avec le propriétaire foncier, s'inscrit davantage dans le temps long et permet la transformation de la friche ou du bâtiment vacant par une préfiguration d'usages opérée par une pluralité d'acteurs impliqués (Pinard et Morteau, 2019). Ces phénomènes créent des lieux relativement similaires à ce que l'on qualifie désormais de tiers-lieux : mixité des usages et des parties prenantes, hybridité des modèles socio-économiques, lieux de sociabilité. Toutefois, l'occupation temporaire ou l'urbanisme transitoire n'ont pas les mêmes impacts sur la fabrique participative de la ville, la première portant majoritairement sur la valorisation de la vacance foncière (Janin, Andres, 2008) ; la seconde sur le déploiement d'outils participatifs sur le temps long, menant à la co-construction du projet.

Dans les années 1980, on observait déjà que des espaces que nous pourrions qualifier de « tiers-lieux », naissaient d'une récupération du patrimoine industriel par des collectifs portant des projets culturels. Ces derniers s'installaient principalement pour des raisons économiques avant de devenir des éléments de programmes au sein de projets urbains de requalification et d'aménagement de secteurs industriels (Janin et Andres, 2008 ; Andres, 2010). Aujourd'hui, particulièrement dans les métropoles au foncier tendu, ces espaces vacants deviennent les lieux de négociations entre acteurs privés et publics de la fabrique de la ville. C'est alors dans ces temps de négociation et d'aléas administratifs que s'instaure l'occupation temporaire. Les collectivités territoriales et leurs aménageurs cherchent à développer ces occupations temporaires dans le cadre de stratégies de régénération d'espaces vacants. Liefooghe (2020), dont les travaux portent principalement sur la métropole lilloise, a bien démontré le rôle de ces espaces dans la mise en place d'une réelle stratégie d'aménagement par les acteurs publics et de requalification de quartiers industriels délaissés. En ce sens, les tiers-lieux sont aussi analysés dans la littérature

comme des éléments moteurs de la rénovation urbaine, comme le montre Moriset (2017) au sujet des espaces de *coworking*.

L'utilisation de l'espace vacant par des professionnels gestionnaires ou des acteurs locaux (collectifs, associations, entrepreneurs de l'ESS, etc.) s'inscrit ainsi dans des stratégies de développement territorial (*ibid.*), faisant de ces usagers des « outils du projet » participant à la valorisation économique et symbolique du foncier (Andres, 2013). La recherche a largement identifié l'intérêt économique des propriétaires fonciers lié à l'externalisation de leurs coûts de gestion et de fonctionnement, pour sécuriser les espaces vacants (Andres, 2013 ; Adisson, 2017). Selon Adisson (2017), la mise à disposition du foncier leur permet également de « [le] valoriser à travers sa mise en visibilité » par « la conversion de la valeur d'usage créée par le collectif occupant en une valeur d'échange au moment de la vente du bien » (*ibid.*). L'enjeu serait notamment d'attirer les classes sociales supérieures dans des quartiers en reconversion, bien que les recherches n'aient pas confirmé la corrélation directe entre occupation temporaire et gentrification, dont les causes restent multifactorielles (Vivant et Charmes, 2008).

C'est également une stratégie d'image et d'attractivité qui est en jeu, notamment pour les propriétaires publics dont la reconnaissance des initiatives sociales et sociétales est gage de leur soutien aux dynamiques locales (Andres, 2013 ; Apprill, 2018). Paradoxalement, la contractualisation de l'occupation de la vacance foncière a également pour effet de limiter les occupations illégales revendiquant un « droit à la ville²³⁸ » et développant depuis plusieurs décennies des stratégies d'affrontement, de négociation et de visibilité médiatique avec les collectivités publiques (Désy, 2008 ; Aguilera, 2012). On assiste ainsi à une institutionnalisation de l'occupation de la vacance, synonyme pour certains d'une domestication de la contre-culture, devenue une « post contre-culture » caractérisée par le maintien de « certaines modalités d'actions et d'organisation, tout en abandonnant le projet politique oppositionnel et les luttes contre le capitalisme » (Piraud et Pattaroni, 2022, p. 77). Ce processus d'institutionnalisation serait lié à l'arrivée dans le champ de l'occupation temporaire de professionnels gestionnaires issus des métiers de l'immobilier et de l'événementiel, menant à « une forme d'hybridation entre pratiques in et off » (Pinard et Vivant, 2017, p. 32), facilitée par la normalisation des conditions réglementaires précaires (Verdier, 2019). Les propriétaires confient leurs espaces vacants à ces professionnels gestionnaires, qui sont à la fois perçus comme de nouveaux professionnels de l'urbain et comme des intermédiaires et des coordinateurs de projets d'occupation temporaire (Pinard et Morteau, 2019). En se professionnalisant et maîtrisant la « novlangue » des maîtres d'ouvrage, ces opérateurs gagnent en légitimité auprès des collectivités (Adisson, 2017 ; Apprill, 2018). Ces structures continuent par ailleurs de développer des projets temporaires, posant la question de leur monopole dans

238. Mention initialement proposée par Henri Lefebvre dans son ouvrage *Le droit à la ville* de 1968.

ce champ (Apprill, 2018) puisque les associations et collectifs locaux, moins bien outillés, n'ont pas accès aux appels d'offres malgré leur ancrage et leur connaissance du territoire (Delfavero, 2022). Ces analyses coïncident avec les recherches menées sur les « trajectoires de vie » des occupants de ces lieux et particulièrement des professionnels gestionnaires qui assurent la coordination des occupations temporaires, considérés comme « nomades » dans leurs pratiques professionnelles et désaffiliés au quartier d'ancrage des tiers-lieux (Gauthier *et al.*, 2022).

L'occupation temporaire est alors un outil de gestion de la vacance pour les acteurs traditionnels de la ville – qu'ils soient publics ou privés – participant aux stratégies de rénovation urbaine des collectivités et menant à l'émergence de nouveaux professionnels de l'urbain, des opérateurs de l'occupation temporaire (Pinard et Morteau, 2019). À bien des égards ces débats sont très prégnants dans les travaux récents qui portent explicitement sur les tiers-lieux (Aubouin, 2018).

À la différence de l'occupation temporaire, l'urbanisme transitoire est considéré par certains comme un temps de co-construction des lieux avec leurs usagers, qu'ils s'insèrent ou non dans un projet de régénération urbaine (Pinard et Morteau, 2019; De Mil et Le Mouel, 2023). Le tiers-lieu est alors considéré comme un espace propice à une telle co-construction, dans la mesure où il génère un sentiment de confiance puisque l'on y produit un lien politique, symbolique et social permanent, par la mise en capacité collective de construction d'un commun (Caillet, 2023).

C'est du côté de la transformation des métiers de conception architecturale et urbaine que les recherches en ce sens se déploient (Macaire, 2012). S'appuyant sur la philosophie pragmatique, Hallauer (2017) analyse ainsi les méthodes de conceptions alternatives autour de la pratique des architectes Bouchain et Ricard, liée aux notions de « permanence architecturale » et de « programmation ouverte ». Howa (2022) utilise davantage la notion d'« architecture performative » pour qualifier l'importance du processus de transformation par « conception ouverte », s'attachant quant à elle aux travaux du philosophe déconstructiviste Derrida. Chiappero (2017, p. 7) mobilise la notion de « pratique matricielle du projet favorisant l'implication citoyenne » pour qualifier les pratiques du collectif d'architecte sur lequel a porté sa recherche-action. Bien que les ancrages philosophiques soient différents, les notions d'incrémentalisme, de conception sur le temps long et de capacité d'agir des habitants sont au cœur de ces analyses. Le temps de l'urbanisme transitoire est alors considéré comme un temps permissif de préfiguration, inscrit sur le temps long, pouvant mener à la co-conception d'un projet et créant les conditions de la mutation du bâti dans une fabrique urbaine démocratique (Hallauer, 2015).

La transformation de ces métiers de conception vers des processus participatifs et co-construits, s'appuie sur les mobilisations citoyennes défendant la dimension sociale et immatérielle des patrimoines vacants, synonymes d'attachement aux particularités socio-historiques d'un territoire (Raffestin, 1997; Janin et Andres, 2008).

La mobilisation située sur les lieux de la transformation urbaine et l'appropriation de ces espaces dans une perspective politique est liée à la volonté des habitants de prendre part aux décisions sur l'aménagement des territoires qu'ils habitent. Cette portée politique de la création de lieux-tiers à partir de laquelle se mobiliser pour un « droit à la ville » fait écho à plusieurs terminologies utilisées par différents auteurs : le centre social autogéré (Zanetti, 2021) ; les lieux en recherche de Pascal Nicolas-Le Strat (2018) ; les tiers espaces de Hugues Bazin (2018, p. 14) ; les espaces transitionnels de Raphaël Besson (2023) ; les lieux intermédiaires de Philippe Henry (2022) ou même les alter-lieux, contre-lieux ou néo-lieux de Michel Lussault (2017). Dans une perspective démocratique, c'est ainsi, dans cet « entre-deux temps » de la ville, qu'il serait possible de « puiser des manières de concevoir la ville réversible, flexible et permissive » (Andres, 2013, p. 49).

Pour Zanetti, l'occupation de ces lieux « à travers des réalisations concrètes, dans le cadre d'une politique préfigurative » (2022, p. 17) en fait des outils de résistance et non des instruments de domination et d'exclusion, comme peuvent l'être certaines requalifications de patrimoine industriel. Se référant aux travaux de Djament (2019), il distingue alors une patrimonialisation conventionnelle fonctionnant par désignation institutionnelle et une patrimonialisation par appropriation territoriale. Il considère cette dernière comme un « outil stratégique de luttes habitantes contre les évolutions socio-spatiales d'un quartier » (Zanetti, 2022, p. 2).

Dans son article, Wilson (2024) porte son regard sur l'occupation d'une ancienne station essence transformée en tiers-lieu où les habitants se sont mobilisés contre le projet ANRU en cours dans le quartier de la Maladrerie à Aubervilliers. Elle documente la manière dont le tiers-lieu est devenu support de l'exploration des expériences vécues par les femmes dans l'espace public :

« (...) la mobilisation d'un urbanisme transitoire permet de consolider la place de femmes dans le quartier, et de résister à une transformation radicale de leur espace urbain en créant une dynamique d'engagement. Le tiers-lieu, cet espace transitoire, devient alors un lieu intime et rassurant, hors des stigmatisations et normes masculines de la ville. » (*Ibid.*, 2024)

Pour Wilson, le tiers-lieu est ainsi la « figure de l'urbanisme transitoire » dans la mesure où il devient le centre d'une mobilisation en faveur d'une transformation concertée des espaces urbains, dans laquelle les habitants travaillent aux côtés des professionnels de la conception.

Ces tiers-lieux dessinent alors d'autres futurs possibles de la fabrique urbaine, en créant un cadre propice à la vigilance, face aux mutations sociales, environnementales, économiques et spatiales des espaces dans lesquels ils s'implantent. S'ils permettent de repenser la fabrique urbaine, ils sont aussi l'apanage des projets immobiliers standardisés. Le tiers-lieu ne deviendrait-il pas un produit immobilier au

même titre que les commerces ou les logements pour des promoteurs, les investisseurs et même pour les acteurs publics ?

Tiers-lieux, produits immobiliers ou leviers de nouveaux paradigmes urbains ?

Des pratiques qui interrogent l'urbanisme : accélération des rythmes, urbanisme de l'incertitude

Il nous semble pertinent de soulever une tension entre, d'une part, le fait qu'une partie de ces tiers-lieux met au jour une inadéquation entre d'anciens paradigmes de la fabrique urbaine et les enjeux de la crise climatique ; et d'autre part, le fait que d'autres tiers-lieux soient récupérés et mis au service des anciens paradigmes urbains d'une fabrique urbaine néolibérale.

L'urbanisme transitoire est par exemple aujourd'hui mobilisé dans les recherches urbaines observant les phénomènes de mutations de certaines villes. Dubeaux (2017) évoque les villes en décroissance, également connues sous le nom de « *shrinking cities* », en mettant l'accent sur l'utilisation du foncier vacant dans ces villes. Selon elle, cette utilisation temporaire du foncier n'est pas destinée à une transition vers un projet futur, mais plutôt à favoriser le retour de projets immobiliers en restant dans un « *paradigme de la croissance* ».

Scarwell et Leducq (2022) évoquent quant à elles la « *ville ordinaire* » d'Hanoi pour souligner que l'urbanisation transitoire est comparable à une « *fabrique ordinaire de la ville* ». Elles la distinguent de l'urbanisme planifié, qui serait conçu pour s'adapter aux « *acteurs et modalités concrètes de la production du tissu urbain dans le temps et l'espace proches* ». Ces recherches permettent de questionner la pertinence de la programmation urbaine actuelle et du mode projet qui ne serait plus adapté aux besoins et usages des habitants. Certains auteurs considèrent l'occupation de ces espaces-temps, ces « *entre-deux* », comme des moyens d'accéder à la ville post-moderne, à savoir, « *un système ouvert et sensible aux besoins de la population, apte à appréhender et gérer la réversibilité* » (Andres, 2013, p. 53). Ainsi ces espaces, tiers-lieux, lieux d'urbanisme transitoire, permettent-ils de critiquer le paradigme du projet urbain et de la planification et d'ouvrir la voie vers d'autres paradigmes urbains, vers un urbanisme de l'incertitude (Amphoux, 2022) ?

Pour d'autres auteurs (Mallet, 2020), l'urbanisme transitoire serait le miroir de l'accélération globale des rythmes (Rosa, 2005) « *aboutissant à la définition d'un nouveau régime d'historicité centré sur le présent (Hartog, 2003)* » (Mallet et Mège, 2021). C'est devant la nécessité d'agir, l'urgence et l'inconnu de l'avenir, que le présent serait vécu et occupé spatialement, modifiant les « *temporalités de l'action urbaine* » à l'aune des « *impératifs de développement durable et de transition écologique et sociale* » (*ibid.*). Pour Mallet et Mège, l'urbanisme transitoire est un élément supplémentaire au sein d'« *entremêlement de temporalités complexe à dé-*

chiffrer » (*ibid.*). Ainsi, les projets d'urbanisme transitoire posent la question d'une maîtrise court-termiste du territoire selon les termes de Raffestin (1997) :

« Nous sommes engagés dans des rythmes socio-spatio-temporels qui ne visent plus que la maîtrise dans le court terme des territoires, des durées et des pratiques d'où la multiplication des phénomènes de friche puisque l'on passe d'un écosystème à un autre, d'une ressource à une autre et enfin d'une pratique à une autre pour une durée limitée. » (1997, p. 4).

Cette maîtrise court-termiste est bien souvent utile aux décideurs politiques qui ont ainsi la possibilité d'activer des espaces-temps permettant de répondre à des besoins locaux pour mieux éteindre d'éventuelles revendications citoyennes liées à la transformation d'une friche, ou d'un quartier tout en valorisant la vacance en attendant un programme plus rémunérateur. Différentes littératures ont ainsi montré comment les tiers-lieux (particulièrement les lieux culturels, les lieux d'occupation temporaire, ou encore les espaces de *coworking*) étaient parfois non seulement institutionnalisés mais aussi standardisés et devenus les produits d'une fabrique urbaine néolibérale.

Le tiers-lieu, ce nouveau produit immobilier

298

Si la littérature s'est davantage penchée sur le *coworking* afin de démontrer les processus de standardisation et de récupération de ces modèles par des promoteurs immobiliers ou des investisseurs dont les attentes en termes de rentabilité sont fortes ; les définitions que les auteurs font de ces espaces collaboratifs nous amènent à envisager des comparaisons directes avec l'ensemble des typologies de tiers-lieux.

À bien des égards, les tiers-lieux, désormais médiatisés, sont également récupérés et standardisés pour être intégrés dans les projets urbains et des programmes immobiliers, au même titre que l'occupation temporaire est intégrée dans des projets urbains sans dimension militante (Piraud et Pattaroni, 2022). Ce phénomène est particulièrement éclairant lorsque l'on centre le regard sur les espaces de *coworking*. Ils font sans doute partie de la catégorie la plus observée dans le cadre de la recherche, mais également la plus répandue dans le milieu opérationnel (Fabbri, 2016 ; Fabbri et Charue Duboc, 2016 ; Ferchaud et Huberts, 2021). L'histoire du *coworking* est intéressante dans la mesure où ces espaces, pourtant considérés comme alternatifs à leur origine (Blein, 2016 ; Brown, 2017), sont entrés dans un marché immobilier et en sont devenus un produit (Blein, 2017). L'offre du *coworking* s'est progressivement étoffée, de premiers cafés permettant le travail à distance, aux espaces collaboratifs gérés par une communauté de pratiques, ils ont subi un processus d'intermédiation avec l'arrivée de gestionnaires professionnalisés, voire issus de grands groupes immobiliers (*ibid.*). Ces espaces de

coworking sont désormais à la fois systématiquement intégrés aux projets urbains (Flipo et Lejoux, 2020), mais aussi devenus des produits immobiliers classiques construits et vendus par les grandes majors de l'immobilier de bureaux (Landon, 2022). C'est ce que montre Blein (2017) dans sa thèse, ces espaces étant devenus un segment de marché de l'immobilier à part entière, un actif programmable dans les projets urbains ainsi qu'un mode de travail considéré comme flexible pour de grandes entreprises cherchant à se réinventer. Ainsi, pour les promoteurs immobiliers, il ne s'agit pas de modifier leurs méthodes de travail, mais plutôt d'« instrumentalis[er] des pratiques collaboratives dans les projets immobiliers » (Blein, 2017, p. 291).

Ananian et Leducq (2021, p. 16) évoquent quant à elles une « industrialisation » de la production de ces espaces ayant à terme des « effets néfastes » sur des plus petits espaces « qui véhiculent pourtant des valeurs et remplissent des missions de développement local alignées avec celles des collectivités territoriales ». Cette industrialisation a été démontrée dans le cadre des Appels à Projets Urbains Innovants (APUI) avec une surreprésentation de programmes dits innovants et incluant des projets d'urbanisme transitoire, de tiers-lieux (Cottet, 2018; Greco *et al.*, 2018) ou d'agriculture urbaine (Macé Le Ficher, 2018). Gomes et Pérès (2022) montrent également dans leurs travaux portant sur les APUI²³⁹ comment ces concours ont permis l'avènement – *via* l'intervention de professionnels gestionnaires de tiers-lieux au sens large, de l'urbanisme tactique ou transitoire – d'un « real estate led start-up urbanism », d'un urbanisme de *startup* de l'immobilier.

De plus, ces concours d'urbanisme permettent de mettre l'accent sur le rôle des acteurs publics et des collectivités dans ce processus de chosification du tiers-lieu, c'est-à-dire d'une transformation de ces espaces en produit immobilier et urbain standardisé. Ils sont ainsi considérés par de grands propriétaires publics comme des « leviers de rentabilisation du patrimoine immobilier » (Landon, 2022, p. 198; Adisson, 2017; Moriset, 2017). Ils peuvent par ailleurs être utilisés comme des objets ou des « instruments » porteurs d'une mixité sociale intrinsèque, permettant en réalité aux promoteurs, investisseurs et acteurs publics de prévenir en amont les contestations sociales (Landon, 2022). Ces processus de « démolition-reconstruction, labélisation, standardisation, densification » (Mallet et Mège, 2022) de la fabrique de la ville néolibérale et d'urbanisme d'austérité (Adisson, 2018; Artioli, 2021) sont en réalité fortement critiqués par les acteurs de ces tiers-lieux, qui préfèrent valoriser des méthodes fondées sur la « réhabilitation, intensification, esthétique DIY²⁴⁰, expérimentation » (Mallet et Mège, 2022).

239. CIUPs : Call for Innovative Urban Projects en anglais.

240. DIY : *Do It Yourself* est utilisé pour signifier que les projets sont faits avec peu de moyens.

Conclusion

Nous avons montré dans le présent état de l'art que de nombreuses recherches se concentrent sur différents types de lieux (*coworking*, les *fablabs*, les lieux d'urbanisme temporaire et transitoire) pour analyser leurs contributions à la fabrique urbaine sans toutefois mentionner le terme exact de tiers-lieu. Croiser ces littératures et approches permet de poser les fondements d'une comparaison entre les différents types de tiers-lieux et leurs apports et rapports différenciés à la ville et à la fabrique urbaine ordinaire ou par projets. L'analyse de la littérature nous permet également de replacer ces lieux dans des processus citoyens de co-construction de projets urbains et architecturaux et de conception de la ville au-delà d'une seule occupation temporaire de l'espace vacant. Malgré les difficultés de l'urbanisme à concevoir et à mettre en place une véritable mixité fonctionnelle urbaine, les tiers-lieux, dans leur diversité, sont autant d'espaces qui permettent de réfléchir à cette mixité fonctionnelle et sociale dans les villes (Ananian et Leducq, 2021). Enfin, ces espaces soulèvent des questionnements intéressants d'ordre paradigmatique et nous montrent la voie vers de nouvelles façons de concevoir l'urbanisme et la planification. Il s'agit de les reconfigurer en considérant les temps et les rythmes de la fabrique de la ville (Mallet et Mège, 2021) afin de sortir d'une forme de « présentisme » (Hartog, 2003) où le temps présent et l'urgence des différentes crises climatiques, écologiques, économiques et sociales nous empêchent de nous projeter vers l'avenir. À moins que ces lieux, engloutis par l'engrenage néolibéral, deviennent des « instruments » (Landon, 2022) au service de logiques marchandes ?

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Adisson, F. (2017). « Choisir ses occupants. Quand les grands propriétaires adoptent des collectifs pour la gestion transitoire des friches urbaines », *Métropolitiques*, 8. <<https://metropolitiques.eu/Choisir-ses-occupants.html>>
- Adisson, F. (2018). « L'action publique urbaine transformée par les méthodes d'évaluation financière. Le cas de projets urbains en Italie », *Espaces et sociétés*, 174(3), p. 87-103. <<https://doi.org/10.3917/esp.174.0087>>
- Aguilera, T. (2012). « Gouverner les illégalismes, Governing illegalisms », *Gouvernement et action publique*, 3, p. 101-124. <<https://doi.org/10.3917/gap.123.0101>>
- Amphoux, P. (2022). « Vers un urbanisme de l'incertitude », *Raison présente*, 222(2), p. 49-57. <<https://doi.org/10.3917/rpre.222.0049>>
- Ananian, P. & Leducq, D. (2021). « Les espaces de coworking : insertion urbaine et actions d'urbanisme. Les apports d'une comparaison internationale Québec-France », *Cybergeo : European Journal of Geography*. <<https://doi-org.ezpaarse.univ-paris1.fr/10.4000/cybergeo.37664>>
- Andres, L. (2010). « Reconquête culturo-économique des territoires délaissés : de l'importance du temps de veille et de ses acteurs transitoires », *Méditerranée. Revue géographique des pays méditerranéens / Journal of Mediterranean geography*, 114, p. 51-62. <<https://doi-org.ezpaarse.univ-paris1.fr/10.4000/mediterranee.4342>>

- Andres, L. (2013). « L'intérim, le temporaire et la veille comme enjeux d'une ville réversible et éminemment mutable », *Villes, Territoires, Réversibilités*, p. 49-62. Hermann. <https://doi-org.bibelec.univ-lyon2.fr/10.3917/herm.scher.2013.01.0049>
- Apprill, C. (2018). *Coco Velten par Yes we Camp. La médiation nouvelle est arrivée*. Prépublication. hal01960549. <https://hal.science/hal-01960549>
- Artioli, F. (2021). « Sale of public land as a financing instrument. The unspoken political choices and distributional effects of land-based solutions », *Land Use Policy*, 104, p. 105-199. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2020.105199>
- Aubouin, N. (2018). « Dynamiques organisationnelles, modes de gestion et institutionnalisation de différents tiers-lieux culturels », *L'Observatoire*, 52(2), p. 39-42. <https://doi.org/10.3917/lobs.052.0039>
- Baillargeon, T. & Diaz, J. (2020). « L'urbanisme transitoire à Montréal : Entre innovation et préservation », *Revue Organisations & territoires*, 29(2), p. 25-39. <https://doi.org/10.1522/revueot.v29n2.1148>
- Bazin, H. (2018). « Récit d'une recherche-action en situation », *Cahiers de l'action*, 51-52(2), p. 7-17. <https://doi.org/10.3917/cact.051.0157>
- Besson, R. (2017). « Rôle et limites des tiers-lieux dans la fabrique des villes contemporaines », *Territoire en mouvement*, 34. <https://doi-org.ezpaarse.univ-paris1.fr/10.4000/tem.4184>
- Besson, R. (2023). « Place forte des lieux culturels hybrides et des espaces transitionnels », *Nectart*, 17(2), p. 74-83. <https://doi.org/10.3917/nect.017.0074>
- Blein, A. (2016). « Le coworking, un espace pour les transactions hors marché ? », *Réseaux*, 196, p. 147-176. <https://doi.org/10.3917/res.196.0147>
- Blein, A. (2017). *L'émergence du coworking dans l'offre d'immobilier d'entreprise en Île-de-France : un service relationnel coproduit par ses utilisateurs*. Thèse de Doctorat, Université Paris-Est. <https://pastel.archives-ouvertes.fr/tel-01786906>
- Brown, J. (2017). « Curating the "Third place"? Coworking and the mediation of creativity », *Geoforum*, 82, p. 112-126. <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2017.04.006>
- Burret, A. (2023). *Nos tiers-lieux : défendre les lieux de sociabilité du quotidien*, Limoges, Fyp éditions, 256 p.
- Capdevila, I. (2015). « Different Entrepreneurial Approaches in Open Innovation Spaces », *Innovations*, 48(3), p. 87-105. <https://shs.cairn.info/journal-innovations-2015-3-page-87?lang=en>
- Caillet, B. (2023). « Tiers de confiance culturel », dans Lextrait, F. & Bouchaudy, M.-P. (dir.), *(Un) abécédaire des friches*, Paris, Sens et Tonka, p. 167-169.
- Chiappero, F. (2017). *Du Collectif Etc. aux « collectifs d'architectes » : Une pratique matricielle du projet pour une implication citoyenne*. Thèse de doctorat, Université Aix-Marseille. <https://hal.science/tel-01717192>
- Cohendet, P., Grandadam, D. & Simon, L. (2011). « Rethinking urban creativity : Lessons from Barcelona and Montreal », *City, Culture and Society*, 2(3), p. 151-158. <https://doi.org/10.1016/j.ccs.2011.06.001>
- Cottet, F. (2018). *Appels à projets urbains innovants : l'introduction des logiques de marché dans l'urbanisme temporaire ?* Mémoire de Master 2, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- De Peuter, G., Cohen, N. S. & Saraco, F. (2017). « The ambivalence of coworking : On the politics of an emerging work practice », *European Journal of Cultural Studies*, 20(6), p. 687-706. <https://doi.org/10.1177/1367549417732997>
- De Mil, C. & Le Mouel, C. (2023). « L'hôtel Pasteur à Rennes. Une expérience d'urbanisme transitoire », *Gradhiva*, 35, p. 90-111. <https://doi-org.ezpaarse.univ-paris1.fr/10.4000/gradhiva.6929>
- Désy, C. (2008). « S'approprier un coin du monde et s'enraciner : Les squatters », *Nouvelles pratiques sociales*, 6(1), p. 143-154. <https://doi.org/10.7202/301204ar>
- Dubeaux, S. (2017). *Les utilisations intermédiaires des espaces vacants dans les villes en décroissance : transferts et transférabilité entre l'Allemagne et la France*. Thèse de doctorat, Université Paris sciences et lettres. <https://theses.hal.science/tel-03376513>
- Djament, D. (2019). « Patrimonialisations, territorialisations et mobilisations dans la banlieue rouge : Plaine Commune et le patrimoine de banlieue », *L'Espace Politique*, vol. 38, 2. <https://doi-org.ezpaarse.univ-paris1.fr/10.4000/espacepolitique.6726>

- Fabbri, J. (2016). « Les espaces de coworking : ni tiers-lieux, ni incubateurs, ni Fab Labs », *Entreprendre Innover*, 31(4), p. 8-16. <<https://doi.org/10.3917/entin.031.0008>>
- Fabbri, J. & Charue-Duboc, F. (2016). « Les espaces de coworking : nouveaux intermédiaires d'innovation ouverte? », *Revue française de gestion*, 254(1), p. 163-180. <<https://doi.org/10.3166/rfg.2016.00007>>
- Ferchaud, F. & Huberts, C. (2021). « Coworking et projets collaboratifs, quel mode d'emploi? », *Métropolitiques*. <<https://metropolitiques.eu/Coworking-et-projets-collaboratifs-quel-mode-d-emploi.html>>
- Fleury, A., Mallet, S. & Mège, A. (2022). « Le temporaire comme instrument de la fabrique urbaine ». Congrès du centenaire de l'Union Géographique Internationale (UGI) – Le temps des géographes. <<https://shs.hal.science/halshs-03799966>>
- Fliipo, A. (2020). « Espaces de coworking et tiers-lieux. Les réseaux d'une nouvelle ruralité? », *Études rurales*, 206(2), p. 154-174. <<https://doi-org.ezpaarse.univ-paris1.fr/10.4000/etudesrurales.23887>>
- Fliipo, A. & Lejoux, P. (2020). « Les dimensions sociales et spatiales du coworking. Un état de l'art », *EspacesTemps.net*. <<https://www.espacestemp.net/articles/les-dimensions-sociales-et-spatiales-du-coworking-un-etat-de-l-art>>
- Gauthier, C., Pech, P. & Raymond, R. (2022). « La dimension transitoire et d'expérimentation des tiers-lieux : Des trajectoires individuelles à l'essaimage de pratiques », *Développement durable et territoires*, 13(1). <<https://doi-org.ezpaarse.univ-paris1.fr/10.4000/developpementdurable.20333>>
- Gomes, P. et Pérès, Y. (2022). « Introducing real estate led start-up urbanism : An account from Greater Paris », *Progress in Planning*, 162, p. 100-625. <<https://shs.hal.science/halshs-03450992v1>>
- Greco, L., Josso, V. & Rio, N. (2018). « Les "Réinventer" : un concours de programmation... sans programmiste? », *Métropolitiques*. <<https://metropolitiques.eu/Les-Reinventer-un-concours-de-programmation-sans-programmiste.html>>
- Hallauer, E. (2017). *Du vernaculaire à la déprise d'œuvre : Urbanisme, architecture, design*. Thèse de doctorat, Université Paris-Est. <<https://theses.hal.science/tel-01757036>>
- Hallauer, É. (2015). « Habiter en construisant, construire en habitant : La "permanence architecturale", outil de développement urbain? », *Métropoles*, 17. <<https://doi-org.ezpaarse.univ-paris1.fr/10.4000/metropoles.5185>>
- Hartog, F. (2003). *Régimes d'historicité : présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, 257 p.
- Henry, P. (2022). « Les lieux culturels intermédiaires : une identité collective spécifique? : Une étude comparative des sites Internet des signataires de la charte de la Coordination nationale des lieux intermédiaires et indépendants ». [Rapport de recherche] Auto-édition. <<https://hal.science/hal-03685452>>
- Huyghe, M. (2015). *Habiter les territoires ruraux – Comprendre les dynamiques spatiales et sociales à l'œuvre, évaluer les perspectives d'évolution des pratiques de mobilité des ménages*. Thèse de doctorat, Université François Rabelais, Tours. <<https://shs.hal.science/tel-01254289>>
- Howa, M. (2022). *La transformation comme conception ouverte en architecture : Expérience de la cité de Beutre, un projet de transformation des logements avec les habitants dans un quartier populaire*. Thèse de Doctorat, Université Toulouse le Mirail – Toulouse II. <<https://inria.hal.science/tel-03959554>>
- Janin, C. & Andres, L. (2008). « Les friches : espaces en marge ou marges de manœuvre pour l'aménagement des territoires?, Brownfields and wastelands : marginalized spaces or maneuver lands for territorial planning? », *Annales de géographie*, 663, p. 62-81. <<https://doi.org/10.3917/ag.663.0062>>
- Landon, A. (2022). « Le tiers-lieu à l'épreuve de son succès. Vers la formation d'un compromis civico-marchand dans la fabrique de la ville en France », *Participations*, 33(2), p. 181-207. <<https://doi.org/10.3917/parti.033.0181>>
- Le Nadant, A.-L. & Marinos, C. (2020). « Espaces de coworking et fablabs des villes petites et moyennes : un rôle de *middleground*? », *Innovations*, 61(1), p. 41-66. <<https://doi.org/10.3917/inno.pr2.0074>>

- Leducq, D. & Ananian, P. (2019). « Qu'apporte l'urbanisme à l'étude des espaces de coworking ? Revue de littérature et approche renouvelée », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 5, p. 963-986. <https://doi.org/10.3917/reru.195.0963>
- Leducq, D., Demazière, C. & Coquel, A. (2019). « Diffusion régionale et intégration urbaine des espaces de coworking. Les spécificités d'une région française faiblement métropolisée », *Géographie, économie, société*, 21(3), p. 145-169. <https://shs.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2019-3-page-145?lang=fr>
- Liefoghe, C. (2010). « Économie créative et développement des territoires : enjeux et perspectives de recherche », *Innovations*, 31(1), p. 181-197. <https://doi.org/10.3917/inno.031.0181>
- Liefoghe, C. (2020). « Tiers-lieux et transition urbaine. Le pari de la co-création de valeur(s) sur les friches industrielles de Saint-Sauveur et Fives-Cail à Lille (France) ». Colloque du CIST2020 – Population, temps, territoires. <https://hal.science/hal-03115185>
- Liefoghe, C. (2023). « Tiers-lieux et développement territorial : des initiatives locales à la co-construction d'une politique nationale », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 5, p. 693-713. <https://doi.org/10.3917/reru.235.0693>
- Lussault, M. (2017). *Hyper-lieux. Les nouvelles géographies de la mondialisation*, Paris, Seuil, coll. « La Couleur des idées », 320 p.
- Macaire, E. (2012). *L'architecture à l'épreuve de nouvelles pratiques. Recompositions professionnelles et démocratisation culturelle*. Thèse de doctorat, Université Paris-Est. <http://www.theses.fr/2012PEST1179>
- Macé Le Ficher, P. (2018). « Appels à projets urbains innovants : l'alimentation au risque du food-washing? », *Métropolitiques*. https://metropolitiques.eu/IMG/pdf/pdf_met-maceleficher.pdf
- Mallet, S. (2020). « Les rythmes de la production urbaine au prisme de l'accélération sociale », *EspacesTemps.net Revue électronique des sciences humaines et sociales*. <https://www.espacestemp.net/articles/les-rythmes-de-la-production-urbaine-au-prisme-de-lacceleration-sociale>
- Mallet, S. & Mège, A. (2021). *Le temps en urbanisme ? Récits d'expériences*. <https://shs.hal.science/halshs-03549799>
- Mallet, S. et Mège, A. (2022). « Les tiers-lieux, entre militantisme, logiques marchandes et stratégies d'aménagement », *Métropolitiques*. <https://metropolitiques.eu/Les-tiers-lieux-entre-militantisme-logiques-marchandes-et-strategies-d.html>
- Mariotti, I., Pacchi, C. & Vita, S. D. (2018). « Co-working Spaces in Milan : Location Patterns and Urban Effects », dans Armondi, S. & Di Vita, S. (dir.), *New Urban Geographies of the Creative and Knowledge Economies*, New York, Routledge.
- Merkel, J. (2015). « "Coworking in the City", ephemera : theory & politics in organization », *Ephemera*, 15(1), p. 121-139. <http://www.ephemerajournal.org/contribution/coworking-city>
- Moriset, B. (2017). « Inventer les nouveaux lieux de la ville créative : les espaces de coworking », *Territoire en mouvement. Revue de géographie et aménagement. Territory in movement. Journal of geography and planning*, 34. <https://doi-org.ezpaarse.univ-paris1.fr/10.4000/tem.3868>
- Nadou, F., Baudelle, G. & Demazière, C. (2023). « Les tiers-lieux et le développement territorial », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 5, p. 681-691. <https://doi.org/10.3917/reru.235.0681>
- Nicolas-Le Strat, P. (2018). « Des lieux en recherche », dans Encore Heureux Architectes (dir.), *Lieux Infinis : construire des bâtiments ou faire des lieux?*, Paris, Éditions B42.
- Oldenburg, R. (1989). *The Great Good Place : Cafés, Coffee Shops, Community Centers, Beauty Parlors, General Stores, Bars, Hangouts, and how They Get You Through the Day*, Saint Paul, Paragon House, 374 p.
- Pinard, J. & Vivant, E. (2017). « La mise en événement de l'occupation temporaire : Quand les lieux artistiques off inspirent les opérateurs in de la production urbaine », *L'Observatoire*, 50(2), p. 29-32. <https://doi.org/10.3917/lobs.050.0029>
- Pinard, J. & Morteau, H. (2019). « Professionnels de l'occupation temporaire, nouveaux acteurs de la fabrique de la ville? Du renouvellement des méthodes en urbanisme à l'émergence de nouveaux métiers », *Revue Internationale d'Urbanisme*. <https://www.riurba.review/article/08-acteurs/nouveaux>

- Piraud, M. & Pattaroni, L. (2022). « Le droit à la ville comme politique culturelle : post contre-culture et lignes de fuite », *L'Observatoire*, 59(1), p. 75-78. <<https://doi.org/10.3917/lobs.059.0075>>
- Raffestin, C., 1997. « Une société de la friche ou une société en friche », *Zeitschrift für Planung, Umwelt und städtbeau (Périodique d'urbanisme, d'aménagement et d'environnement)*, 4, p. 12-15. <<https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=col-001:1997:0:377#180>>
- Rosa, H. (2010 [2005]). *Accélération. Une critique sociale du temps*, Paris, La Découverte, 474 p. [Traduit de l'allemand par Didier Renault].
- Ross, E. (2018). « Tiers-Lieux dans les villes moyennes : l'exemple de villes moyennes dans la Grande Région Est et dans la banlieue d'Amsterdam », *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, 60. <<https://doi-org.ezpaarse.univ-paris1.fr/10.4000/interventi onseconomiques.4973>>
- Salgueiro, L., Puel, G. & Fernandez, V. (2017). « Localisation et effets des télécentres dans les territoires ruraux : le cas du Cantal (France) », *Cybergeo : European Journal of Geography*. <<https://doi-org.ezpaarse.univ-paris1.fr/10.4000/cybergeo.28510>>
- Suire, R. & Vicente, J. (2015). « Récents enseignements de la théorie des réseaux en faveur de la politique et du management des clusters », *Revue d'économie industrielle*, 152, p. 91-119. <<https://doi-org.ezpaarse.univ-paris1.fr/10.4000/rei.6229>>
- Scarwell, H.-J. & Leduq, D. (2022). « Une fabrique ordinaire de la ville. Hanoi, Viet Nam », *Espaces et sociétés*, 184-185(1), p. 183-200. <<https://doi.org/10.3917/esp.184.0183>>
- Tremblay, D.-G. & Krauss, G. (dir.) (2019). *Tiers-lieux : travailler et entreprendre sur les territoires : espaces de co-working, fablabs, hacklabs*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Vivant, E. & Charmes, É. (2008). « La gentrification et ses pionniers : Le rôle des artistes off en question », *Métropoles*, 3, Article 3. <<https://doi-org.ezpaarse.univ-paris1.fr/10.4000/metro-poles.1972>>
- Verdier, M. (2019). « La normalisation des squats. Le rôle de la Convention d'occupation précaire dans les mutations de l'organisation sociale de l'association Curry Vavart », *Atelier de Création Libertaire*.
- Wilson, Y. (2024). « Le quartier de la Maladrerie face à la rénovation urbaine : Comment un tiers-lieu devient un espace relationnel pour les femmes », *Cahiers ESPI2R. Publications du laboratoire ESPI2R – École supérieure des professions immobilières*.
- Zanetti, T. (2021). « De l'îlot à la métropole. Relocalisation de la politique et politisation de la métropole à Lyon », *Métropoles*, 28. <<https://doi-org.ezpaarse.univ-paris1.fr/10.4000/metro-poles.7899>>
- Zanetti, T. (2022). « Mobiliser le patrimoine contre la gentrification à la Guillotière (Lyon) : une approche anarchiste du patrimoine? », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement. Territory in movement Journal of geography and planning*, p. 53-54. <<https://doi-org.ezpaarse.univ-paris1.fr/10.4000/tem.8627>>